

PROTOCOLE DE SUIVI DU GRAND-DUC d'EUROPE dans le Puy de Dôme

Merci tout d'abord à celles et ceux qui ont répondu présent pour participer à ce suivi dans le département.

OBJECTIFS :

- maintenir nos connaissances sur l'occupation des sites
- refaire au moins un passage (d'ici 2022) sur tous les sites historiquement occupés
- suivre la dynamique de la population au cours du temps
- découvrir de nouveaux sites occupés
- mettre en place des mesures de protection le cas échéant

COORDINATEURS : Cyrille Jallageas / Anne Citron

ORGANISATION : les bénévoles participant à l'enquête se voient affecter un ou deux sites à suivre, le(s) plus proche(s) possible(s) du domicile de chacun.

PERIODE :

- mi-octobre à mi-décembre : CHANTS TERRITORIAUX

C'est la période des chants territoriaux. Les mâles font le tour de leur territoire sur différents postes.

Si un couple est présent sur un site, les deux adultes peuvent chanter en duo, mais ce n'est pas systématique.

- mi-décembre à février : CHANTS NUPTIAUX

C'est la période des chants nuptiaux. Le mâle et la femelle chantent en duo sur le site de nidification au sens large.

NB : le Grand-duc chante ponctuellement toute l'année, bien que la période décembre-février soit la plus favorable pour détecter les adultes qui sont alors moins discrets.

- mi-mai – fin-juin (selon la période de ponte) : CRIS des JUVENILES

C'est la période de chuintements des jeunes (volants ou non) pour quémander nourriture à leurs parents.

NB : certains jeunes ne chuintent que très peu, d'autres sont très loquaces !

HORAIRES :

- être présent et déjà caché (ou du moins se faire discret) sur le site d'écoute au coucher officiel du soleil (cela laisse un peu de temps pour se faire oublier de l'oiseau s'il est présent...)
- on peut partir dès la nuit tombée, soit 45 minutes après le coucher officiel.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES :

- inutile de faire des écoutes sous la pluie, et/ou par vent important. Non seulement les conditions d'écoute sont peu propices, mais le Grand-duc ne chante que peu dans ces conditions. En revanche, le froid n'est pas défavorable au chant... mais l'observateur a le droit de préférer la douceur de la maison !

DISCRETION :

- l'écoute doit se faire à bonne distance du site (au moins 100m)
- l'observateur augmente ses chances d'écoutes positives en restant non visible. Certains individus ne chantent pas s'ils ont vu l'observateur. Ils peuvent rester sur place, ou quitter le site et partir en chasse sans chanter...

FOURNIR LES DONNEES :

- entrer les données sur Faune-Auvergne qu'elles soient positives ou négatives (code 99 pour les écoutes négatives). En effet, pour notre enquête, un site écouté à plusieurs reprises avec absence de Grand-duc n'a pas la même signification qu'un site sans aucune donnée.

OU contacter un des deux coordinateurs par mail.

- entrer les données en cochant « donnée protégée ». Des cas de dénichage volontaire ont encore eu lieu récemment et c'est une des façons de limiter ce genre d'actes.
- afin d'illustrer le bilan annuel, vous pouvez faire parvenir vos photos ! (ça change des graphiques !)
- faire part de vos anecdotes relatives à vos observations sur les sites : prédation, houspillage, scène de chasse... Toutes ces petites choses qui font que le Grand-duc est une espèce qui n'a pas fini de nous surprendre et qui peuvent agrémente la rédaction du bilan annuel.
- si vous souhaitez connaître l'historique du site que vous suivez, il suffit de demander à l'un des coordinateurs.

TROUVER DES INFORMATIONS :

sur le site Faune-Auvergne :

rubrique « enquêtes et suivis », lien vers le Grand-duc d'Europe.

Anne, Cyrille.

Anne Citron : acitron@orange.fr

Cyrille Jallageas : cyrisle@yahoo.fr

